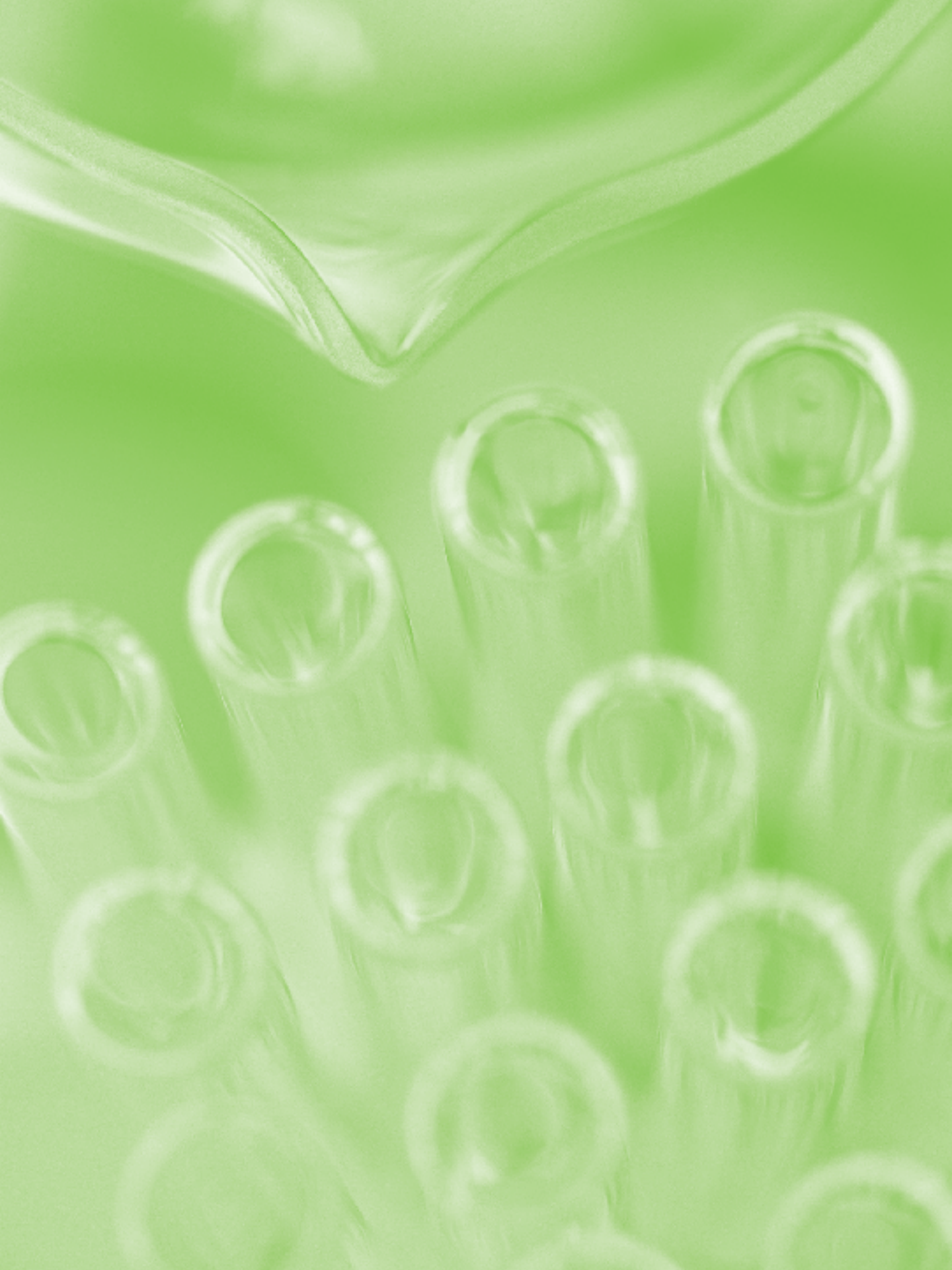


rapport annuel 2010



Ordre des technologistes
de laboratoire médical
de l'Ontario



Politiques avec méga finalité (énoncé de mission)

L'OTLMO existe pour protéger le droit du public à obtenir des services de laboratoire médical sécuritaires et de haute qualité par l'autoréglementation et le leadership de la profession de technologie de laboratoire médical.

Première politique de finalité de haut niveau – Intérêt du public

Le public a accès aux pratiques et aux processus réglementaires de l'OTLMO qui sont transparents, objectifs, impartiaux et justes.

Deuxième politique de finalité de haut niveau – Professionnels éthiques et compétents

Les technologistes de laboratoire médical (TLM), dans leurs diverses fonctions, doivent faire preuve d'éthique et de compétence dans leur pratique.

Troisième politique de finalité de haut niveau – Collaboration du système de santé

Les technologistes de laboratoire médical collaborent afin de permettre la prestation de soins de santé par les bons professionnels, au bon moment et au bon endroit.

Quatrième politique de finalité de haut niveau – Gestion du savoir et élaboration de politiques

L'OTLMO utilise l'information, le savoir collectif et l'expertise afin d'informer les membres et les intervenants et d'influencer les politiques et la planification en matière de soins de santé.

Membres du conseil de l'OTLMO de 2010

Anna Robinson , présidente	Professionnel	Eva Lloyd	Public
Samantha Kimball , vice-présidente	Professionnel	Jan Maxwell	Professionnel
Cindy Paskey , vice-présidente	Public	Debora McKay	Professionnel
Mumtaz Akhtar	Public	Kelly Ann McPherson	Professionnel
Mohini Basran	Public	Youssef Merhi	Public
Mansura Begum	Public	Jim O'Leary	Professionnel
Salim Chahbar	Public	Karen Persad	Professionnel
Susie Davies	Professionnel	Mary Rozmanc	Professionnel
Denise Evanovitch	Professionnel	Geeta Seocharan	Professionnel
Bill Kocmarek	Professionnel	Robert Warren	Public

Nominations aux comités de l'OTLMO en 2010

COMITÉS STATUTAIRES

BUREAU

Anna Robinson (présidente)	Prof
Samantha Kimball	Prof
Cindy Paskey	Public
Mary Rozmanc	Prof
Salim Chahbar	Public

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Geeta Seocharan (présidente)	Prof
Karen Persad	Prof
Mumtaz Akhtar	Public
Youssef Merhi	Public
Elizabeth Mercuri	MCNC

COMITÉ DE DISCIPLINE

Bill Kocmarek (président)	Prof
Jim O'Leary	Prof
Mumtaz Akhtar	Public
Mansura Begum	Public
Youssef Merhi	Public
Rhonda Borchardt	MCNC
Debra Browning	MCNC
Joan Hauser	MCNC
Helen Meaney	MCNC
Shirley Nan	MCNC

COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

Samantha Kimball (présidente)	Prof
Denise Evanovitch	Prof
Cindy Paskey	Public
Mohini Basran	Public
Darlene Collett	MCNC
John Tarbush	MCNC
Viola Freeman	MCNC
Pat Mercuri	Prof
Tony Wong	MCNC

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Susie Davies (présidente)	Prof
Jan Maxwell	Prof
Salim Chahbar	Public
Eva Lloyd	Public
Crystal Chow	MCNC
Rosanne Janicki	MCNC

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Kelly Ann McPherson (présidente)	Prof
Jan Maxwell	Prof
Mansura Begum	Public
Brian MacDonald	MCNC
Paula Curti	MCNC
Christine Mackay	MCNC

COMITÉ D'INSCRIPTION

Jim O'Leary (président)	Prof
Debora McKay	Prof
Susie Davies	Prof
Robert Warren	Public
Eva Lloyd	Public
Youssef Merhi	Public
Masi Basiri	MCNC
George Broukhanski	MCNC
Mai-Min Xu	MCNC

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE

Mary Rozmanc (présidente)	Prof
Bill Kocmarek	Prof
Jim O'Leary	Prof
Cindy Paskey	Public
Mohini Basran	Public

LÉGENDE

Prof	Membre de la profession
Public	Membre du public
MCNC	Membre du Comité non membre du Conseil



Message de la présidente

Une façon de conserver le momentum consiste à avoir constamment des objectifs plus élevés.

– Michael Korda

Avec la présente édition du rapport annuel de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO), nous nous retrouvons à mi-chemin du Cadre stratégique 2009-2011 de l'OTLMO. Le cadre sert de carte pour les stratégies à long terme de l'Ordre et, comme vous pourrez le constater lors de votre lecture, l'Ordre avait élaboré un programme des plus ambitieux.

Bien avant d'établir ces objectifs pour l'Ordre, le Conseil a franchi l'étape critique de tout processus de planification : il a écouté. Les commentaires des membres et des intervenants ont déterminé une bonne partie du processus décisionnel, car, en fin de compte, le Conseil ainsi que l'OTLMO agissent dans le meilleur intérêt du public. On ne peut pas passer outre l'importance de ce processus d'engagement. Le fait d'établir des liens avec le public, les membres, les employeurs et les autres a permis au Conseil d'élaborer un plan éclairé pour faire vraiment avancer les soins aux patients. Augmenter la sensibilisation, assurer des normes de pratiques élevées, favoriser la protection du public en élargissant la réglementation, influencer les politiques en matière de soins de santé, examiner des voies de collaboration interprofessionnelles, faire participer les membres : ce sont là des possibilités que le Conseil et l'Ordre ont cherché à adopter. Nous y sommes parvenus.

Des initiatives importantes ont fait d'énormes progrès et, au fur et à mesure que nous avancerons, nous continuerons de rehausser la barre. J'encourage chaque membre à faire de même. Avec ce rapport, je termine ma première année à titre de présidente et je suis reconnaissante d'avoir pu participer à ces progrès remarquables. L'autoréglementation est un privilège et, en tant que professionnels de la santé, nous avons un devoir de nous engager, de prendre des mesures et de participer. Durant votre lecture du présent rapport, vous constaterez jusqu'où nous nous sommes rendus et jusqu'où nous pouvons aller. Soyez inspirés à participer à la conservation, à partager vos connaissances uniques et à façonner l'avenir. Notre profession a beaucoup plus à offrir et ensemble, nous pouvons faire avancer encore plus les soins aux patients.

Anna Robinson, TLM

Présidente



Message de la registraire

Il ne serait pas ridicule d'envisager la possibilité de progrès encore plus importants. – John Maynard Keynes

Alors que j'examine les réalisations de 2010, je ressens de la fierté et aussi de l'émerveillement au sujet du déroulement des choses. Bien entendu, je ne suis pas vraiment surprise, car je reconnais le dynamisme des membres, du personnel de l'Ordre et du Conseil à assurer la protection du public. Les résultats des analyses de laboratoire médical sont absolument essentiels et doivent être produits par des professionnels de la santé réglementés qui appliquent des normes les plus élevées. Le dévouement à assurer ce résultat continue de nous pousser vers l'avenir, et les réalisations contenues dans les pages suivantes en sont la preuve.

La base de la croissance a été établie au cours de la première année du Cadre stratégique 2009-2011 de l'OTLMO. Alors que 2010 avançait, l'étape suivante de la stratégie à long terme s'est mise en branle, et les résultats concrets servent de jalons à l'objectif de faire avancer les soins des patients :

- À la suite de discussions avec plus de 350 TLM, nous avons rédigé et publié le livre blanc sur l'habilitation du professionnalisme amélioré. Il servira de document de discussion pour l'engagement de 2011 auprès des intervenants et aidera à orienter le changement de comportement qui améliorera les soins aux patients.
- Forts de la réussite de la phase pilote de 2009, nous avons lancé l'examen de la pratique, qui offre un mécanisme de vérification des normes de pratiques professionnelles.
- En réponse aux demandes des membres et au besoin continu d'augmenter l'efficacité, nous avons mis en œuvre des services d'inscription en ligne et de renouvellement de l'inscription, ce qui a permis de réduire efficacement le temps de traitement des nouvelles demandes et des demandes de renouvellement.
- Étant donné le niveau élevé d'intérêt des membres et des intervenants, nous avons créé un groupe de travail consultatif pour faire avancer l'initiative de réglementer les adjoints de laboratoire médical et les techniciens de laboratoire médical, ce qui a permis de créer un site Web dédié et d'élaborer un exposé de position.

Pourtant, dans le contexte des changements administratifs et d'un système en évolution rapide, ce ne sont là que quatre des nombreux projets que nous avons réalisés ou qui ont avancé en 2010. Je vous invite à consulter le rapport et les autres communications continues de l'Ordre et à rester informés. Il est toujours valorisant d'atteindre un jalon, car les réalisations vous poussent vers l'avant. Nous sommes impatients d'appliquer notre momentum et notre élan pour la prochaine année.

Kathy Wilkie, BHA, TLM
Registraire et directrice générale

Les réalisations de l'OTLMO

Les résultats d'analyse affectent les vies. C'est aussi simple et complexe que cela. Des résultats exacts permettent à l'équipe de soins de santé de traiter efficacement les patients.

Comment les Ontariens peuvent-ils avoir la certitude d'obtenir des résultats d'analyse de haute qualité? Par un seul mot : l'autoréglementation. L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) fait en sorte que les technologistes de laboratoire médical (TLM) qui produisent des résultats satisfont aux normes d'exercice professionnel et sont tenus responsables en tant que professionnels autoréglementés.

En 2010, l'OTLMO s'est retrouvé à mi-chemin de son cadre stratégique 2009-2011 (document d'orientation pour la stratégie à long terme de l'Ordre) et un programme ambitieux de continuer à faire avancer les soins aux patients. À cette fin, le Conseil a établi quatre objectifs stratégiques clés : l'intérêt du public; des professionnels éthiques et compétents; la collaboration du système de santé; et la gestion du savoir et l'élaboration de politiques.

Il y a eu une augmentation de l'intérêt pour la campagne de sensibilisation du public de l'OTLMO qui vise à expliquer le rôle des TLM et à renforcer le rôle de l'Ordre dans l'autoréglementation et la protection du public, car un plus grand nombre d'établissements de l'Ontario ont affiché les panneaux d'information. Afin d'approfondir la compréhension de la relation patient-TLM, l'Ordre a également conçu et publié le document « *Partnership of Care* ». Il a continué de participer à la stratégie d'éducation du public des Ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario (ORPSO).

Nous avons eu des réunions avec le Bureau du Commissaire à l'équité (BCE) pour discuter de la vérification des pratiques d'inscription de l'OTLMO et du rapport sur les pratiques d'inscription équitable de 2009. Le BCE a indiqué que « l'examen et la vérification de chacun a confirmé que l'OTLMO atteint ou dépasse les calendriers établis et les normes de services à la clientèle », et le « vérificateur a conclu que, durant l'exercice se terminant le 1er avril 2009, l'Ordre se conformait aux normes établies dans la loi, d'un point de vue matériel ».

L'OTLMO a continué d'améliorer les services qu'il offre à ses membres en introduisant le processus d'inscription et de renouvellement en ligne. L'initiative a reçu un très bon accueil et a dépassé de loin sa cible de 80 %.

Le lancement de la composante de l'évaluation de l'examen de la pratique, du Programme d'assurance de la qualité, a fourni un autre moyen d'assurer les compétences professionnelles des membres alors que la publication du document « Practice Guidelines for Members Regarding the *Health Care Consent Act* » s'est ajoutée à la liste des ressources pour la pratique professionnelle.

Grâce à divers engagements avec l'OTLMO, les TLM et les autres intervenants ont fait part de leurs opinions sur deux enjeux clés : comment la modification des attentes du système de soins de santé affectera-t-elle la pratique professionnelle; et comment l'amélioration du professionnalisme permettra-t-elle d'obtenir des résultats positifs pour les patients. En avril, l'Ordre a publié le document « Empowering Enhanced Professionalism White Paper », qui souligne dans quelle

mesure il est essentiel de fournir des services de laboratoire de haute qualité pour offrir des soins de santé efficaces et efficaces.

Le livre blanc fait la promotion de l'objectif de l'Ordre de favoriser la collaboration interprofessionnelle, et appuie cet objectif. Il est clair que les établissements d'enseignement, les organismes professionnels, les employeurs et les professionnels eux-mêmes ont un rôle à jouer afin d'appuyer le professionnalisme amélioré. Les thèmes formeront la base de l'énoncé de position sur le professionnalisme amélioré de 2011.

En juin 2010, la *Health Professions Act* a été adoptée à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette nouvelle loi, qui réglementera désormais les TLM, nous rappelle l'importance de l'autoréglementation.

Comme il fait partie de l'équipe de collaboration interprofessionnelle des ORPSO, l'OTLMO a contribué au projet d'élaboration d'un cadre de travail en vue d'aborder les enjeux liés aux soins interprofessionnels, comme la conduite et l'autorité des professionnels de la santé. Le savoir professionnel unique a également été partagé avec les ordres de réglementation des professions de la santé dont les membres sont maintenant autorisés à ordonner des analyses de laboratoire. Nos collègues professionnels des soins de santé ont bien accueilli l'aide pour l'élaboration des normes et des lignes directrices cliniques sur les pratiques exemplaires.

L'Ordre a fait des commentaires sur plus de 50 documents préliminaires (règlements, règlements internes, lignes directrices) des autres ordres, des associations professionnelles et des intervenants, qui offraient leur expertise, et nous avons discuté des répercussions potentielles sur la pratique des TLM. Il a également discuté des présentations sur les enjeux clés et les a présentées aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée et de la Citoyenneté et de l'Immigration, au sujet des questions telles que les pratiques d'inscription équitables et la mobilité de la main-d'œuvre.

L'OTLMO a participé activement à divers comités et groupes de travail externes, y compris au Comité consultatif du Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux (FPPP); au groupe de travail sur l'accessibilité pour les Ontariens handicapés des ORPSO; au comité consultatif sur les projets de la SCSLM afin d'évaluer l'intégration en Ontario des professionnels de la santé formés à l'étranger; au Comité de l'Association médicale canadienne sur l'agrément conjoint; aux conseils nationaux de défense et de réglementation de la SCSLM; et au conseil consultatif du Quality Management Program-Laboratory Services (QMP-LS).

Le fait d'établir des liens avec les membres et les intervenants de la province lors de présentations, de consultations et d'initiatives, comme diriger l'effort de collaboration nationale en vue de former la Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators a ajouté un momentum à la stratégie du Conseil.

La collaboration a été clairement mise en lumière par les grands pas réalisés vers la réglementation des adjoints et des techniciens de laboratoire médical. L'OTLMO a lancé un site Web dédié, a publié un exposé de position et créé un groupe de travail consultatif pour assurer la transparence et les commentaires appropriés sur l'initiative. L'objectif a été fixé par le Conseil en réaction aux commentaires des membres. La publication de l'énoncé du champ d'exercice préliminaire et les critères pour l'inscription volontaire suivront en 2011.

Tout au long de 2010, les connaissances et l'expertise ont été utilisées pour informer et influencer les politiques sur les soins de santé et la planification de ceux-ci. L'OTLMO a poursuivi la planification des ressources humaines de la santé (RHS) et l'élaboration des politiques sur les RHS aux échelons nationaux et provinciaux, en particulier par l'entremise de la base de données sur les technologistes de laboratoire médical administrée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), la base de données sur les professions de la santé administrée par ProfessionsSanté Ontario du MSSLD, et la publication du premier bulletin d'information annuel supplémentaire sur les RHS pour la technologie de laboratoire médical.

Alors que nous amorçons la dernière année du cadre stratégique 2009-2011, le Conseil de l'OTLMO a confiance en son travail en vue de faire avancer les soins des patients et n'oublie jamais que chaque résultat d'analyse est une affaire d'intérêt du public. La réalisation d'une biopsie pour vérifier la présence de cancer; une analyse prénatale pour détecter la présence d'une maladie génétique; ces examens et des milliers d'autres réalisés par les technologistes de laboratoire médical (TLM) fournissent les résultats nécessaires pour offrir les meilleurs soins possible aux patients.

RAPPORTS DES COMITÉS

Bureau

Le Bureau a pour mandat de diriger les affaires urgentes entre les réunions du Conseil afin de s'assurer que les objectifs de l'Ordre sont atteints et de contribuer à l'élaboration de l'excellence de la gouvernance par le Conseil.

En 2010, le Bureau a organisé deux téléconférences.

Au cours de 2010, le Bureau a réalisé ce qui suit :

- examen et approbation du rapport du vérificateur de 2009;
- préparation de l'ordre du jour des réunions avec les présidents des comités;
- examen du budget 2011.

Comité de mises en candidature

Le Comité de mises en candidature recommande au Conseil le nom de membres siégeant au Conseil afin de les nommer aux comités ainsi que le nom de membres qui désirent agir à titre de membre de comité ne faisant pas partie du Conseil.

Le Comité de mises en candidature s'est réuni une fois en 2010. Le Comité a terminé la liste proposée de membres pour chaque comité statutaire et permanent.

Comité d'inscription

Le Comité d'inscription établit et maintient les normes d'inscription auprès de l'OTLMO. Il formule également des recommandations et modifie les normes d'accès à la pratique en réaction aux changements survenant dans le domaine de la technologie de laboratoire médical.

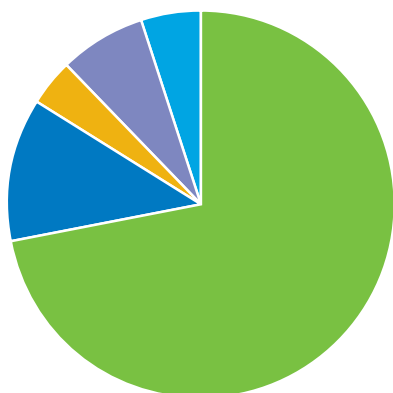
En 2010, 299 nouvelles demandes ont été reçues, dont 286 ont été approuvées aux fins d'inscription à l'ordre, et 13 ont été reportées à 2011.

Au cours de l'année, le Comité a tenu quatre réunions, y compris une séance d'orientation complète. Le Comité a approuvé la liste de cours de recyclage et a examiné toutes les politiques du Comité (et les a révisées au besoin).

HISTORIQUE D'INSCRIPTION À L'ORDRE :	2010	2009	2008	2007	2006	2005
TLM inscrits auprès de l'Ordre	7 724	7 702	7 750	7 657	7 591	7 727
Membres en exercice	7 247	7 215	7 225	7 128	7 069	7 053
Membres non en exercice	477	487	525	529	522	510
Nouvelles demandes*	299*	266	279	302	250	309

**Comprend 13 demandes dont le traitement n'était pas complètement terminé à la fin de l'exercice.*

INSCRIPTION SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

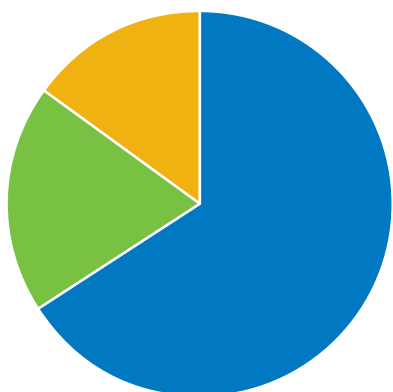


■ Hôpital	72 %
■ Laboratoire communautaire	12 %
■ Laboratoire public	4 %
■ Autre*	7 %
■ Non précisé**	5 %

*p. ex. éducation, centre de prélèvements, entreprises commerciales, recherche, laboratoire d'infertilité, soins à court terme, soins psychiatriques.

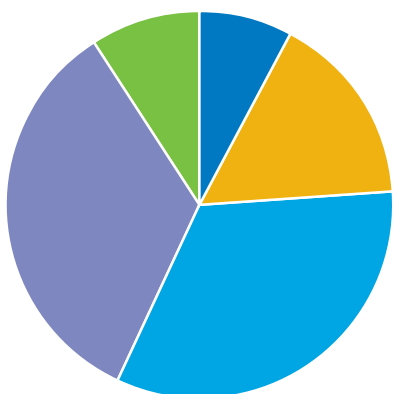
**p. ex. travail à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada, sans travail, travailleur autonome, congé de maternité/paternité.

SITUATION PROFESSIONNELLE



■ Temps plein	66 %
■ Temps partiel	19 %
■ Autre	15 %

RÉPARTITION DE L'ÂGE DES TLM



■ 21-30	8 %
■ 31-40	16 %
■ 41-50	33 %
■ 51-60	34 %
■ 61+	9 %

Comité d'assurance de qualité

Le Comité d'assurance de la qualité (CAQ) a pour mandat d'assurer la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir les compétences continues chez les membres.

Durant l'année, le Comité s'est réuni à quatre reprises. Au cours de 2010, il a réalisé ce qui suit :

- lancé l'examen de la pratique auprès de 99 membres, dont 98 ont réussi l'évaluation (l'autre membre choisi a changé son statut pour membre non en exercice);
- terminé la vérification des portfolios professionnels de 430 membres parmi les 440 choisis au hasard (six des dix membres qui restent ont changé de statut pour membre non en exercice, deux ont démissionné, un a été suspendu et un autre a été renvoyé au CAQ);
- surveillé le statut de vérification du portfolio professionnel;
- rendu compte de l'examen volontaire des modules du programme d'apprentissage professionnel, des résultats de l'examen de la pratique et de l'élaboration du cadre du programme d'évaluation des compétences;
- remis le guide de pratique professionnelle à 206 nouveaux membres (et 24 membres qui ont changé de statut pour membre en exercice) et obtenu les commentaires sur les répercussions du guide;
- fait l'ébauche du matériel pour l'élaboration des documents d'encadrement se rapportant à la collaboration interprofessionnelle, au rôle des TLM et au processus décisionnel éthique;
- demandé les commentaires des membres sur la compréhension de la collaboration interprofessionnelle, élargi le champ d'exercices et le rôle de l'Ordre de réglementation.
- examiné 11 documents du Clinical Laboratory Standards Institute (CLSI) et formulé des commentaires à leur sujet.

Comité des relations avec les patients

Le Comité des relations avec les patients a pour mandat de planifier, de mettre en œuvre et de surveiller le programme de relation avec les patients de l'OTLMO, tel que l'exige la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Par ces activités, le Comité vise à encourager tous les membres à établir des relations efficaces avec les patients.

Le programme de relations avec les patients comprend des mesures visant à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel envers les patients, ou à composer avec ceux-ci, des exigences de formation pour les membres, des lignes directrices sur le comportement des membres avec les patients, la formation du personnel de l'OTLMO, et la prestation d'information au public. De plus, le Comité administre le programme, créé par l'Ordre, afin de fournir des fonds pour la thérapie et le counseling aux personnes qui, lorsqu'elles étaient des patientes, ont fait l'objet de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part des membres. En 2009, il n'y a eu aucune demande de financement.

En 2009, le Comité des relations avec les patients a réalisé ce qui suit :

- terminé le premier rapport annuel destiné au Conseil sur le programme de relations avec les patients de l'Ordre;
- élaboré un cadre et des objectifs d'apprentissage pour une proposition de module sur la prévention des mauvais traitements pour le programme d'apprentissage pour la pratique professionnelle de l'Ordre;
- examiné et, au besoin, révisé des documents portant sur le plan de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel de l'Ordre;
- mis la main sur une étude de cas de collaboration interprofessionnelle qui pourrait être adaptée à l'intention des membres.

Comité de discipline

Le Comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui doivent faire l'objet d'une audience.

Le mandat réglementaire du Comité de discipline autorise des sous-comités du Comité à tenir une audience afin d'examiner les allégations et de déterminer les sanctions à imposer. Ces sous-comités doivent également émettre une décision écrite et les motifs pour chaque cause qu'ils entendent.

En 2010, le Comité de discipline a tenu une séance d'orientation animée par l'avocat-conseil indépendant du Comité. La plupart des membres du Comité ont également participé à l'atelier d'orientation sur la discipline offert par les Ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario.

Aucun renvoi n'a été fait au Comité de discipline en 2010, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) s'occupe de toutes les plaintes et examine tous les rapports d'enquête liés à la conduite des membres.

En 2010, le CEPR a tenu une séance d'orientation, il a examiné deux plaintes et dirigé d'autres enquêtes. Une plainte supplémentaire a été reçue à la fin de 2010 et sera examinée par un sous-comité en 2011. Trois autres affaires font l'objet d'une enquête déjà approuvée et une affaire est à l'étude par un sous-comité.

Comité d'aptitude professionnelle

Le Comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité physique ou mentale.

Le mandat réglementaire du Comité d'aptitude professionnelle autorise les sous-comités du Comité à tenir des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité et de décider de l'ordonnance appropriée à imposer. Les sous-comités émettent une décision et les motifs de toutes les causes qu'ils entendent.

En 2010, le Comité d'aptitude professionnelle a tenu une séance d'orientation animée par l'avocat-conseil indépendant du Comité, et la plupart des membres du Comité ont participé à un atelier d'orientation offert par les Ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario.

Aucun renvoi n'a été fait au Comité d'aptitude professionnelle en 2010 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.



Finances 2010

Rapport indépendant du vérificateur

AU CONSEIL DE L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Les états financiers condensés ci-joints de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, qui comprend le bilan condensé au 31 décembre 2010, et le résumé de l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date, proviennent des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Nous exprimons un avis de vérification non modifié sur ces états financiers dans notre rapport daté du 14 avril 2011.

Les états financiers condensés ne renferment pas toutes les informations qu'exigent les principes comptables généralement reconnus du Canada. La lecture des états financiers condensés n'est donc pas un substitut pour la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation d'un sommaire des états financiers vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Responsabilités du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers condensés selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Avis

À notre avis, les états financiers condensés provenant des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, présentent un résumé fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

Experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario

Le 14 avril 2011

Bilan condensé

au 31 décembre 2010

	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 538 213 \$	992 961 \$
Frais payés d'avance et comptes débiteurs	70 440	36 749
	2 608 653	1 029 710
Investissements	1 519 567	1 497 237
Propriétés et équipement	119 720	158 130
	4 247 940	2 685 077
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	434 750	235 011
Droits comptabilisés d'avance	2 191 525	683 349
	2 626 275	918 360
Avantage incitatif différé	123 668	134 081
	2 749 943	1 052 441
ACTIF NET		
Investissement dans les immobilisations et l'équipement	119 720	158 130
Fonds d'exploitation	568 277	664 506
Fonds pour les soins aux victimes d'abus	60 000	60 000
Fonds pour les frais juridiques	100 000	100 000
Fonds pour éventualités	550 000	550 000
Fonds pour les défis stratégiques	100 000	100 000
	1 497 997	1 632 636
	4 247 940	2 685 077

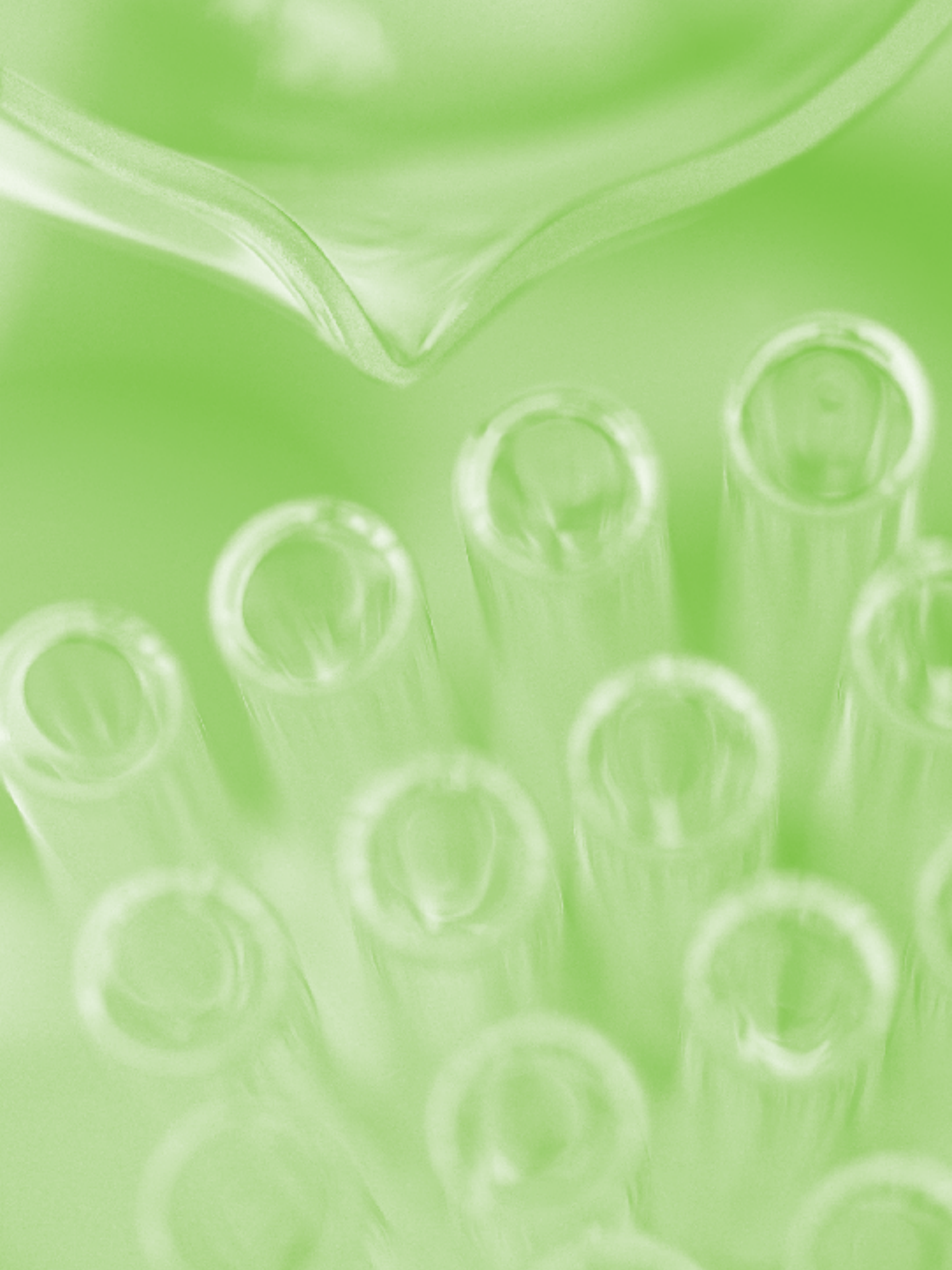
Résumé de l'état des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
Produits		
Droits d'adhésion	2 058 366	1 979 921
Revenus de placement	41 711	52 117
Autres revenus	14 753	11 488
	2 114 830	2 043 526
Charges		
Services généraux	1 714 256	1 810 541
Conseil et comité	189 368	190 542
Inscription et services aux membres	96 544	50 179
Bureau	74 758	86 875
Conduite professionnelle	63 087	62 494
Pratique de qualité	47 985	90 704
Dépréciation	38 410	48 244
Stratégie	22 258	14 464
Gestion du savoir	2 803	2 279
	2 249 469	2 356 322
Déficits des produits sur les charges de l'exercice	(134 639) \$	(312 796) \$

Les données comparatives de 2009 du Résumé de l'état des résultats d'exploitation ont été reclassées pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour le présent exercice.

Les états financiers complets sont disponibles sur demande auprès du bureau de la registraire.



**Ordre des technologistes de laboratoire
médical de l'Ontario**

36, RUE TORONTO, BUREAU 950

TORONTO (ONTARIO) M5C 2C5

TÉL : 416 861 9605 1 800 323 9672 TÉLÉC : 416 861 0934

www.cmlto.com

mail@cmlto.com